

CHARTRE

Adoptée le 2 février 2015

PRÉAMBULE :

Les organismes adhérents de l'UROF IDF interviennent dans le champ de la formation professionnelle.

La formation professionnelle est un secteur économique à part entière, qui fait appel à des pratiques professionnelles, des méthodes pédagogiques et des technologies diverses, mises en œuvre aujourd'hui dans un environnement économique concurrentiel.

Elle doit avoir avant tout pour objectif de donner à chaque individu une possibilité d'épanouissement et de développement personnel par l'acquisition de connaissances, de compétences, de comportements, par l'accès à la qualification et à l'emploi, par l'adaptation aux changements et aux évolutions de notre société.

La formation professionnelle est un droit qui doit être accessible à tout individu quel que soit son origine, son niveau social et professionnel et sa situation de salarié ou de demandeur d'emploi. Elle doit placer l'individu au cœur de son action avec un souci permanent de développement de la qualité. Pour ces raisons, la formation professionnelle ne saurait être un bien marchand comme un autre.

C'est autour de cette conception de leur métier et de leur activité que se regroupent des organismes de formation au sein de l'UROF IDF. Ses membres sont des opérateurs et des acteurs directs des dispositifs publics ou privés de formation mis en œuvre pour permettre l'insertion, la qualification, l'accès à l'emploi, et pour contribuer à la lutte contre l'exclusion.

Ils ont la volonté de mettre en avant les besoins des publics auprès desquels ils interviennent et engagent des actions et des pratiques professionnelles dont les caractéristiques sont énoncées ci-après :

L'UROF IDF, UN ENGAGEMENT

Les adhérents de l'UROF IDF souhaitent mettre en œuvre dans leurs propres organismes ainsi que dans leurs actions quotidiennes les principes qui les guident :

- Avoir une activité dont l'objectif est la promotion sociale
- Réinvestir les excédents financiers dans le maintien et le développement des activités
- Favoriser la pérennisation des emplois et le développement des compétences des collaborateurs
- Promouvoir une gouvernance démocratique
- Avoir une attitude loyale dans toutes les démarches engageant la structure
- Promouvoir les principes de diversité et de développement durable
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue de la qualité des formations et prestations proposées.

CHARTRE

Adoptée le 2 février 2015

Ces engagements sont notamment repris dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire.

L'UROF IDF, UNE EXPERTISE

L'UROF IDF affirme sa légitimité et son expertise dans l'identification des besoins des publics et particulièrement les personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

L'UROF IDF est donc fondée à contribuer à l'élaboration, au développement et à l'amélioration des dispositifs de formation publics ou privés.

Dans cet esprit, l'UROF IDF s'engage notamment dans une logique d'intérêt général à mettre en œuvre toute action permettant de développer la concertation et le dialogue avec les financeurs publics et privés.

L'UROF IDF, UN RESEAU

L'UROF IDF constitue un regroupement d'organismes de formation à un niveau régional, autour d'objectifs et d'engagements qui viennent d'être exprimés.

Elle met en place un fonctionnement en réseau avec la mise en œuvre de services auprès des adhérents, la diffusion d'informations, la création d'événements permettant l'échange de pratiques, la mise en commun, la réflexion.

L'UROF IDF est membre de la Fédération des UROF qui regroupe les UROF des différentes régions de France et participe à ce titre à la réflexion collective nationale sur les dispositifs de formation et l'évolution du secteur professionnel.